

RÈGLEMENT NUMÉRO 324

**ABOLITION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 114 ET DE TOUT AUTRE  
RÈGLEMENT ANTÉRIEUREMENT ADOPTÉ RELATIVEMENT À L'OBJET  
SOUS-MENTIONNÉ**

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Nathalie Desroches lors de la session du 14 novembre 2017 ;

**POUR CETTE RAISON**, il est proposé par Sarto Dubé et résolu à l'unanimité des conseillers présents de décréter que le règlement no 114, relatif à la fixation de la date de certaines sessions régulières du conseil, est annulé à toutes fins que de droit.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

**ADOPTÉ À SAINT-PACÔME, CE 5<sup>e</sup> JOUR DE DÉCEMBRE 2017.**

---

Robert Bérubé  
Maire

---

Christiane Lemire  
Directrice générale